



Les libraires indépendants et la question des frais de port

1/ la situation actuelle : une distorsion de concurrence qui fragilise le prix unique du livre et bloque le développement de la présence des libraires sur le marché de la vente en ligne

➤ La gratuité des frais de port (0.01 €) entraîne les libraires à vendre à perte sur internet

Sur une commande de 25€, le libraire perd 6,95€ s'il offre la gratuité des frais de port (base : tarif colissimo 2021 ; ces tarifs sont passés en moyenne à plus de 7€ en 2022 et vont encore augmenter en 2023 ; l'impact financier sur les librairies ne cesse donc de croître)

Coût moyen de l'envoi en Colissimo pour un libraire = 6.80 € (tarif 2021)

Panier moyen de commande = 25 €

Remise moyenne dont bénéficie le libraire sur le prix de vente au public d'un livre : 35%, soit 8,5€ de marge (25€ X 35%)

PANIER MOYEN	MARGE DU LIBRAIRE	CHARGES	
Commande de 25 €	Marge : 8€50 (34%)	Frais de personnel	4,50 €
		Loyer	1,00 €
		Transport (amont)	0,38 €
		Communication	0,12 €
		Autres charges	1,25 €
		Frais financiers	0,25 €
		Impôts	0,25 €
		Provisions, amortissements	0,50 €
		Consommables pour expédition	0,40 €
		Frais d'expédition	6,80 €
			15,45 €
			Perte (marge - charges) 6,95 €

➤ **La gratuité des frais de port constitue une entrave au développement de la présence des libraires sur internet**

Lorsqu'Amazon facture les frais de port 1 centime d'euro, il en coûte au libraire, pour la même expédition près de 7€ (tarif postal Colissimo 2021). Les libraires ne pourront être compétitifs sur internet tant que perdurera un tel écart. Si le libraire choisit de répercuter intégralement ou même partiellement les frais de port sur son client, il perd la commande ; si, au contraire, il s'aligne sur le tarif d'Amazon, il vend à perte à chaque fois qu'il vend un livre sur internet...

Cette alternative n'est pas tenable.

La part des ventes sur internet dans le chiffre d'affaires des librairies est habituellement inférieur à 5% et les livraisons représentent en moyenne la moitié d'entre elles, le reste correspondant au « click and collect ». L'engouement des lecteurs à l'égard des sites internet des libraires en novembre (deuxième confinement) et décembre 2020 (+ 500 % de croissance en moyenne) démontre que, lorsque le « verrou » des frais de port est levé, les libraires peuvent significativement renforcer leur présence sur internet (durant cette période, les libraires pouvaient facturer ces derniers 1 centime d'euro grâce à l'aide de l'Etat).

La stratégie de dumping d'Amazon a bien pour objectif et pour conséquence de bloquer l'accès des libraires au marché de la vente sur internet. C'est contre ce type de pratiques que le législateur est intervenu en 1981 en adoptant à l'unanimité la loi sur le prix unique du livre.

➤ **La gratuité des frais de port est un contournement du prix unique du livre**

- la facturation d'un centime d'euro est un "contournement" de l'intention du législateur lors du vote de la loi de 2014 (loi encadrant les conditions de la vente à distance des livres) ;

- il s'agit d'une politique de « dumping » qui attaque le prix unique du livre. Amazon n'ayant pu, malgré son offensive de 2008 dans le cadre de la loi LME, s'attaquer directement au prix fixé par l'éditeur, a reporté son « dumping » sur les frais attachés à l'achat de livres sur internet, à savoir la livraison. Les frais de port sont en cela un élément consubstantiel au prix du livre.

Il n'y a que sur le livre qu'Amazon pratique une quasi gratuité sans minimum d'achat.

Sur les autres produits sur lesquels un prix unique ne s'applique pas, Amazon facture de 2.99 € (produits culturels) à 4.99 €. C'est donc bien le prix unique du livre que vise Amazon.

Extrait du site Amazon :

Livraison standard

Avec la [livraison standard](#), vous recevez votre colis en trois à cinq jours ouvrés entre 8 h et 21 h.

La livraison standard est disponible pour tout article expédié par Amazon.fr. Les colis sont livrés dans votre boîte aux lettres ou remis en mains propres.

Type de commande

Tarif par expédition

Commandes contenant uniquement des livres, sans minimum d'achat *	0,01 €
---	--------

Type de commande	Tarif par expédition
Commandes d'un montant inférieur à 25 € contenant des articles multimédias autres que des livres (musique, DVD, logiciels et jeux vidéo) *	2,99 €
Commandes d'un montant inférieur à 25 € contenant d'autres articles *	4,99 €
Commandes d'un montant supérieur à 25 € ne contenant pas de livres *	GRATUITE
Commandes d'un montant supérieur à 25 € contenant au moins un livre *	0,01 €
Commandes passées avec un compte Amazon Prime *	GRATUITE, sans minimum d'achat *

La proposition du gouvernement répare donc l'anomalie de la gratuité des frais de port sur le livre. Elle constitue une mesure proportionnée dans la mesure où elle aligne le régime applicable aux livres sur celui des autres produits, notamment des produits culturels.

➤ La gratuité des frais de port : un gâchis écologique

La gratuité des frais de port pratiquée par Amazon entraîne deux phénomènes qui sont préjudiciables à l'environnement en multipliant les transports, notamment les livraisons en camionnette diesel au cœur des grandes villes :

- Le report artificiel sur internet de commandes qui pourraient être satisfaites par les magasins physiques. De nombreux clients ne se demandent plus si le livre est disponible dans une librairie de proximité avant de commander en ligne
- La multiplication des commandes à l'unité, c'est-à-dire toujours plus d'emballage et de transports.

2/ Quelques idées reçues

➤ Idée reçue 1 : un renchérissement trop important du prix des livres

Le renchérissement du prix d'acquisition d'un livre expédié à domicile doit être relativisé à plusieurs égards :

- un tarif minimal de frais de port permet de rétablir la vérité des prix : l'anomalie, c'est la gratuité des frais de port et non la répercussion sur le client d'un coût raisonnable tel qu'il s'en acquitte pour l'ensemble des autres produits. Qui peut imaginer que le transport ne coûte rien ?

- un tarif plancher raisonnable : l'objectif, ici, n'est pas d'imposer aux clients des frais de port équivalents au tarif postal facturé aux libraires mais plutôt de fixer un tarif plancher de l'ordre de celui pratiqué pour les autres produits, autour de 3€ ;
- pas de renchérissement pour les livres achetés ou retirés dans des commerces physiques : la mesure n'aura pas d'impact sur les prix des livres achetés ou retirés dans les magasins physiques. Un lecteur qui ne pourrait ou ne voudrait pas s'acquitter de frais de port plus élevés garderait donc la faculté d'acquérir ses livres sans surcoût ;
- en France, les prix des livres sont très abordables : comparativement aux autres pays occidentaux, les prix des livres y sont peu élevés. Depuis plus de vingt ans, on constate même chaque année une baisse relative des prix des livres, c'est-à-dire que leur évolution est systématiquement inférieure au coût de la vie

➤ **Idée reçue 2 : une pénalisation des lecteurs éloignés des centres urbains**

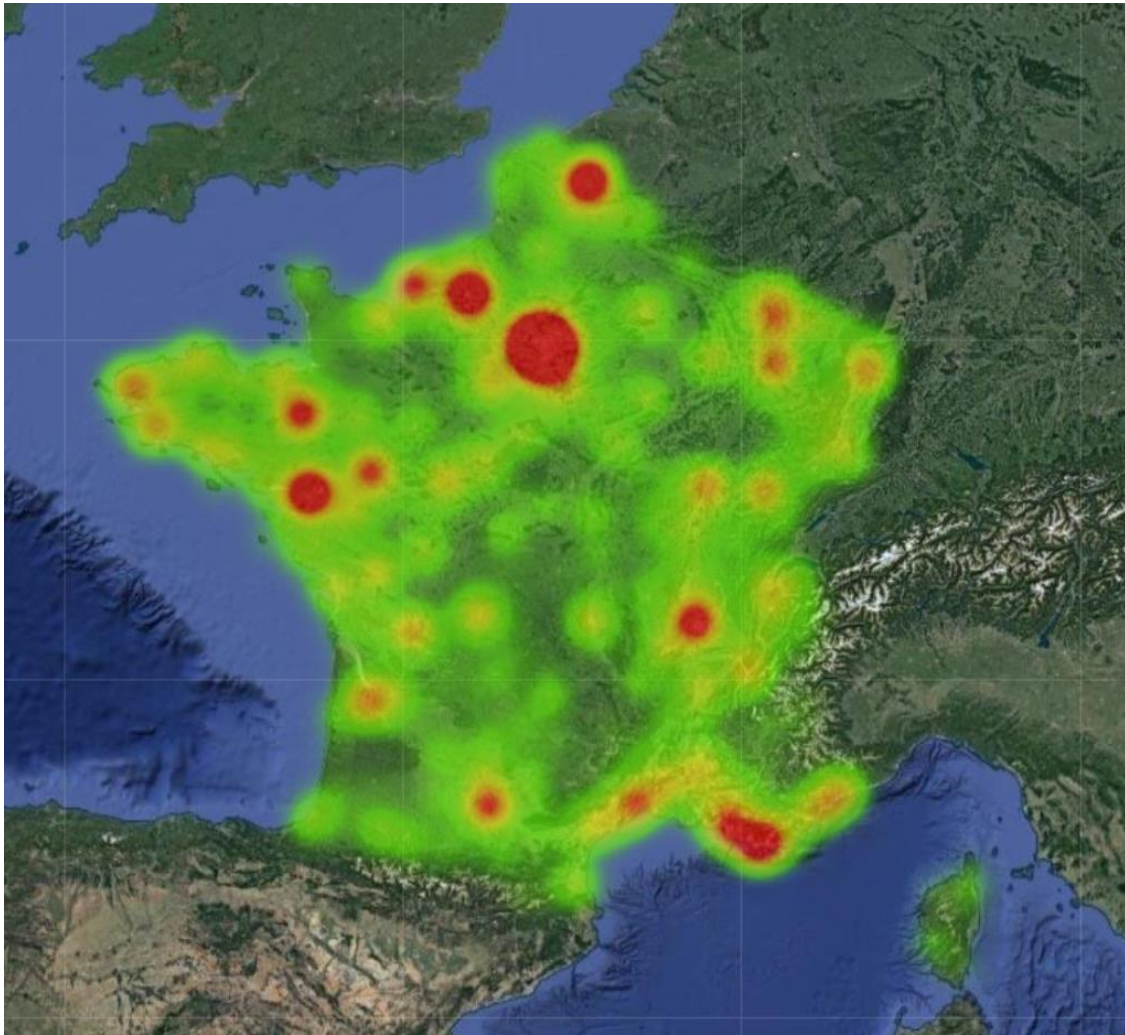
Contrairement à ce que prétend Amazon, la très grande majorité des consommateurs achetant en ligne réside dans les villes, comme le confirment des analyses du CREDOC (« en ligne, un acheteur plutôt jeune, urbain et diplômé »¹). Ceci est particulièrement vrai dans le cas des livres. Pour ce qui est des librairies, la carte ci-dessous, qui représente la destination géographique des expéditions d'un réseau de 300 libraires, montre bien que celles-ci se concentrent dans les pôles urbains. La corrélation entre achats sur internet et population rurale n'est pas fondée.

Si Amazon était sincèrement soucieux de l'accès à la culture des personnes habitant en zone rurale, il appliquerait la livraison à 1 centime à tous les produits culturels... Or, nous avons vu plus haut qu'il n'en était rien.

¹ Selon les chiffres du Credoc, sans surprise, ce sont les zones urbaines à forte densité de population qui achètent le plus sur internet. Ainsi, 61% des Français résidant dans l'agglomération parisienne achètent en ligne et 57% des personnes vivant dans une agglomération de plus de 100 000 habitants. Les communes rurales continuent de rattraper leur retard. 19% étaient cyberacheteurs en 2005. Ils sont désormais 50% à pratiquer cette activité.

84% des « cadres et profession intellectuelle supérieure » (terminologie du Credoc) achètent en ligne, 67% des employés, 56% des ouvriers et 50% des personnes au foyer. Même si la pénétration a progressé dans toutes les catégories professionnelles, sa structure est quasi-inchangée depuis 2010.

Par effet de miroir, ce sont naturellement, les diplômés de l'enseignement supérieur qui achètent le plus sur Internet. Ils sont 78% à faire des achats, contre 70% pour les personnes qui ont le niveau bac et 21% pour les non-diplômés. Cette dernière catégorie, se situe 34 points en dessous de la moyenne nationale (55% des français qui achètent en ligne).



Cartographie des livraisons de 300 librairies indépendantes – source SLF

Il ne faut par ailleurs pas oublier que des points de vente de livres existent également en zone rurale et, pour ce qui est des librairies, s’y développent même de plus en plus. Dans les petites villes et les bourgs, les lecteurs peuvent également acheter ou commander leurs livres dans des librairies ou même des supermarchés. Les circuits de vente de livres, quels qu’ils soient, ont en effet l’obligation légale de commander n’importe lequel des 800 000 titres disponibles en France. Cela signifie qu’un lecteur habitant loin d’une ville a néanmoins accès à l’ensemble de l’offre de livres grâce aux librairies.

- **Idée reçue 3 : les libraires ne sont pas outillés pour récupérer une partie des commandes internet passées aujourd’hui auprès d’autres acteurs**

Pour contrecarrer cet argument, il est utile d’analyser l’activité en ligne des librairies durant les deux mois durant lesquels l’Etat a pris en charge les frais d’expédition des libraires permettant à ces derniers de s’aligner sur la livraison à 1 centime d’euro.

Les expéditions de livres par les libraires ont littéralement explosé durant ces deux mois (source : SLF – analyse des données d’activité de 700 librairies de toutes tailles et réparties sur le territoire) :

- Novembre 2020 : + 508% par rapport à novembre 2019 ; le chiffre d’affaires généré par ces expéditions a représenté en moyenne 33% du chiffre d’affaires mensuel contre 5% en novembre 2019 ;
- Décembre 2020 : bien que les librairies aient rouvert leurs portes, les expéditions demeurent à un niveau très élevé grâce à la facturation quasi gratuite des frais de port : + 232% par rapport à décembre 2019 ; le chiffre d’affaires généré par ces expéditions a représenté en moyenne 12% du chiffre d’affaires mensuel contre 5% en décembre 2019 ;

Ces chiffres montrent que les libraires ont la capacité de monter en puissance sur internet dès lors que le niveau de frais de port qu’ils facturent est compétitif avec celui des grandes plateformes.

Rappelons que 1500 librairies sont dotées d’un site internet offrant la commande de livres. 300 librairies ont ouvert leur site internet depuis le premier confinement et ce mouvement se poursuit.

Ces sites offrent une gamme de services très étendue : le référencement de tous les livres disponibles sur le marché, la visibilité en temps réel du stock présent physiquement chez le libraire, ce qui permet au client, s’il le souhaite, d’aller retirer très rapidement sa commande en magasin, l’achat de livres numériques, de livres audio, des conseils de libraires...

➤ **Idée reçue 4 : une « manne » pour Amazon sans impact bénéfique sur les librairies**

Certes, la mise en place d’un tarif minimal de facturation des frais de port améliorera la marge d’Amazon. Est-ce là une « manne » qui servira la multinationale américaine ? Le lobbying intense déployée par cette dernière contre cette mesure semble bien montrer qu’il n’en est rien... La stratégie d’Amazon, c’est de pratiquer, en s’adossant à l’une des plus fortes capitalisations boursières au monde, une politique de « dumping » que même les plus grands acteurs du commerce peinent à suivre, avec pour objectif d’évincer, à terme, l’ensemble de ses concurrents. Jeff Bezos n’ambitionne-t-il pas de faire d’Amazon « le marché », non pas un acteur important au sein d’un marché concurrentiel mais, à terme, le marché lui-même !

Cette mesure limitée au livre et à la France sera une goutte d’eau dans l’océan du chiffre d’affaires astronomique d’Amazon. Par contre, il changera fondamentalement la situation pour les librairies françaises.

En 1981, lorsque le législateur, tous groupes politiques confondus, a voté la loi relative au prix du livre, il a de facto amélioré les marges de la FNAC et de la grande distribution qui pratiquaient un rabais de 20% sur les livres. Quarante ans après, qu’en retient-on ? L’effet très positif d’une mesure de régulation bénéfique pour la diversité culturelle, pour le marché du livre, pour les territoires et pour la lecture.

➤ Idée reçue 5 : Amazon crée des emplois

Là encore, il s'agit d'un argument surexploité par Amazon mais en large partie erroné. Si Amazon crée des emplois non qualifiés, et souvent précaires, dans des bassins désindustrialisés, les effets de sa stratégie, de manière globale et à long terme, sont au contraire dramatiques pour l'emploi sur nos territoires.

- Amazon détruit plus d'emplois qu'il n'en crée

Sur la base d'études menées dans plusieurs pays et notamment aux Etats-Unis², plusieurs rapports documentent le fait que, pour un emploi créé par Amazon entre 1,9 et 2,2 emplois sont détruits dans le commerce physique. Cet impact s'aggrave avec la robotisation des entrepôts d'Amazon.

- Amazon, leader de la robotisation

En rachetant la société spécialisée Kiva, devenue Amazon robotics, la multinationale américaine est devenue l'un des leaders mondiaux de la robotisation. Elle dispose aujourd'hui de plus de 200 000 robots dans ses entrepôts. Dans la décennie à venir, son ambition est de gérer des entrepôts entièrement robotisés.

Une étude du MIT, publiée en mars 2017, montre que chaque robot introduit sur le marché du travail détruit six emplois. Sur cette base, Amazon aurait déjà détruit plus d'un million d'emplois dans le monde, soit autant que le nombre de ses salariés !

- Amazon licencie

10 000 licenciements viennent d'être annoncés par Amazon et ce n'est sans doute qu'un début.

- L'emploi, c'est en librairie !

En France, Amazon emploie 9 300 salariés en CDI. A elles seules, les librairies indépendantes en emploient plus de 12 000 !

A proportions égales, la librairie indépendante représente une activité qui génère deux fois plus d'emplois que dans les grandes surfaces culturelles, trois fois plus que dans la grande distribution et, selon les chiffres de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), 18 fois plus que dans le secteur de la vente en ligne !

Défendre les librairies, c'est aussi défendre l'emploi sur nos territoires.

² https://www.syndicat-librairie.fr/images/documents/ilsr_amazonreport_def_fr_bd.pdf
https://www.syndicat-librairie.fr/images/documents/ilsr_amazonreport_final_usa_bd.pdf
<http://d.mounirmahjoubi.fr/AmazonVerslinfiniEtPoleEmploi.pdf>